

EMPLOI ACCOMPAGNÉ 68

De dispositifs en Plateforme

QUELQUES RAPPELS SUR L'EMPLOI ACCOMPAGNE

Ce que c'est

Un dispositif issu de la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016

> Visant l'accès et le maintien dans l'emploi des TH par la sécurisation de leur parcours professionnel en milieu ordinaire de travail

Prévoit un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion

Le public ciblé

Jeunes sortants du milieu scolaire vers l'emploi

Public sortant des ESAT

Public actif salarié avec des troubles spécifiques : handicap psychique, autisme, déficiences cognitives

Tout public, porteur de tout handicap, souhaitant s'insérer ou sécuriser son insertion en milieu ordinaire de travail

QUELQUES RAPPELS SUR L'EMPLOI ACCOMPAGNE

Selon 4 modules

Evaluation

Elaboration et validation de projet

Assistance à la recherche d'emploi

Accompagnement dans l'emploi

2016 - 2017 : PROJET DE RÉPONSE 68

 En amont des appels à candidature, souhait d'une réponse territoriale adaptée

> 1^{ère} réunion à l'initiative de la MDPH et du CRM

2^{ème} réunion

 Participation des principaux acteurs de l'accompagnement professionnel médico-social + Cap Emploi Détermination de 2 projets permettant une réponse à tous selon les spécificités de chacun

Soutien de la MDPH et de Cap Emploi

2017 - 2021 : DISPOSITIFS CONCERTÉS

DEA SAVE SINCLAIR



DEA Sinclair

- Troubles du spectre autistique
- En continuité d'un dispositif expérimental

DEA CRM



2017 — 2021 : DISPOSITIFS CONCERTÉS

Pour Sinclair ou pour le CRM, un fonctionnement parallèle



Discussion des situations en section spécialisée de la MDPH avec le SPE



Accompagnement selon les 4 modules en lien avec les équipes sociales, médicales et d'insertion

2019 : CRÉATION D'UN DISPOSITIF NON CONVENTIONNÉ



Dispositif d'accompagnement vers l'emploi

Porté par une association de la Vallée de la Thur-Doller

Handicap principal : déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés

Résidant sur le bassin de la Thur-Doller ou souhaitant y travailler

AVRIL 2021 : COMITÉ NATIONAL DE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Il est rappelé

L'Emploi Accompagné reste une mesure prioritaire du gouvernement

Pour certains types de handicap plus particulièrement il est nécessaire de pouvoir proposer un accompagnement renforcé des personnes

L'Emploi Accompagné est un outil qui répond pleinement à ces attentes

Des freins sont identifiés

Une caractérisation des Dispositifs EA insuffisante

- Pas de définition commune
- Des confusions avec les autres formes d'accompagnement proposées par les Cap emploi et les prestataires PAS (Prestations d'Appui Spécifique)
- Des dispositifs conventionnés difficilement identifiables, l'absence de communication homogène

Une organisation territoriale non optimale

• Des modèles territoriaux hétérogènes : dispositif régional plutôt que départemental, plusieurs dispositifs sur le même département, etc.

Un pilotage institutionnel national et territorial insuffisant et inégal

- Des institutionnels en région qui ne maitrisent pas tous l'emploi accompagné
- Une remontée de données par l'ANSA 2 fois par an qui ne permet pas d'avoir une vision en temps réel des files actives et des consommations de crédits délégués en région

Un suivi hétérogène par les porteurs conventionnés de leur activité

• Absence d'outil commun, absence de données fiables sur le suivi d'activité

IL EST PROPOSÉ 3 CHANGEMENTS

Une définition commune

- Une réponse s'agissant de l'emploi des personnes handicapées rencontrant un besoin spécifique d'accompagnement
- Activé en dernier lieu quand les autres formes d'accompagnement sont insuffisantes selon la méthode de l'entonnoir avec priorité au droit commun

Une communication commune

- Un logo unique
- Des supports de communication homogènes



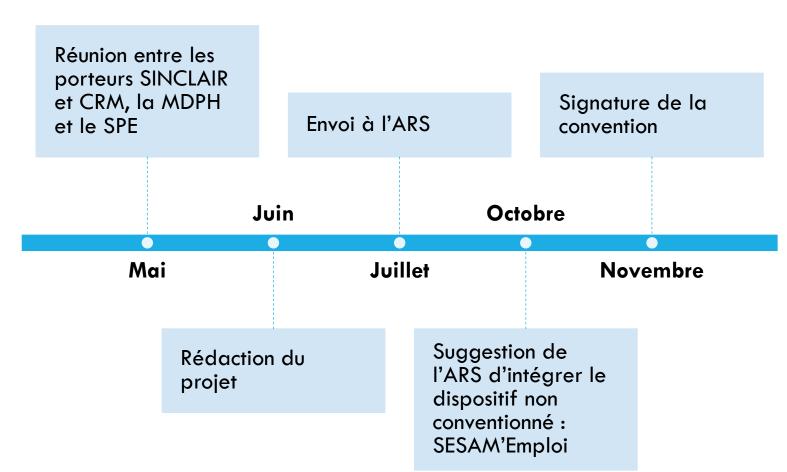
Le passage en plateforme

- Coopération formalisée de plusieurs structures du social et médico-social
- Qui intègre également le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale) et la MDPH
- Qui regroupe les compétences capables de couvrir les 4 modules de l'Emploi Accompagné



LA RÉPONSE DU HAUT-RHIN

LA RÉPONSE DU HAUT-RHIN





RÉUNION DES PORTEURS ET DES PARTENAIRES



SAVE Sinclair

• Public : TSA



Centre de Réadaptation de Mulhouse

- Désigné chef de file
- Tout public sauf ceux couverts par les partenaires



Santé Mentale Alsace

• Public : Troubles psychiques



SESAM'Emploi

• Public : Déficience intellectuelle

UNE RÉPONSE COMPLÈTE



AVEC LA MDPH ET LE SPE

MDPH

Pôle Emploi

En section spécialisée Emploi/Formation de la CDAPH

Cap Emploi

Missions locales

Sinclair

CRM



PARCE QUE LA SECTION SPÉCIALISÉE

Coordonne déjà l'ensemble de ces acteurs

Se réunit pour donner la réponse la plus adaptée aux personnes en matière d'accompagnement vers l'emploi

Permet de tenir compte de la situation médicale

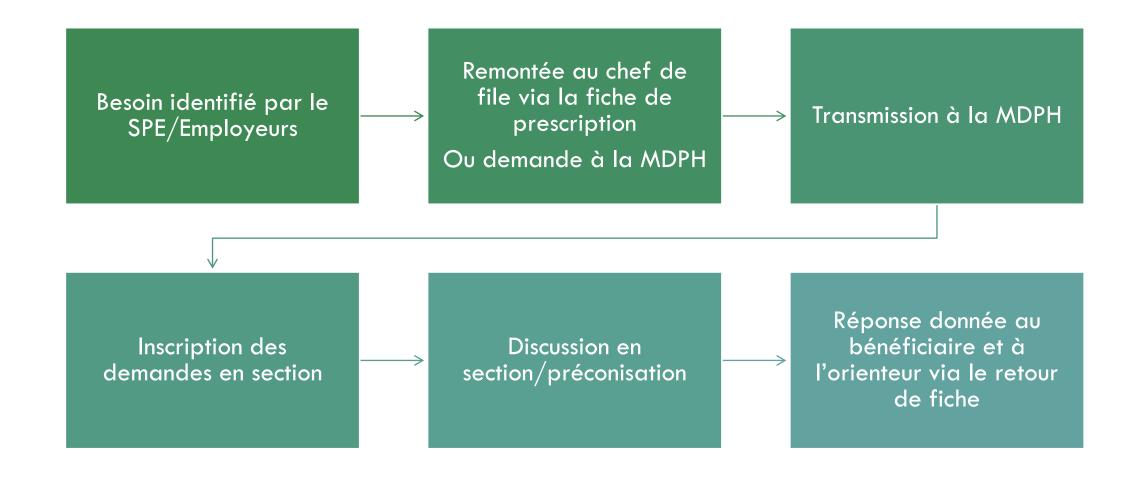
Permet de faire converger toutes les informations relatives au parcours de la personne : santé, emploi...



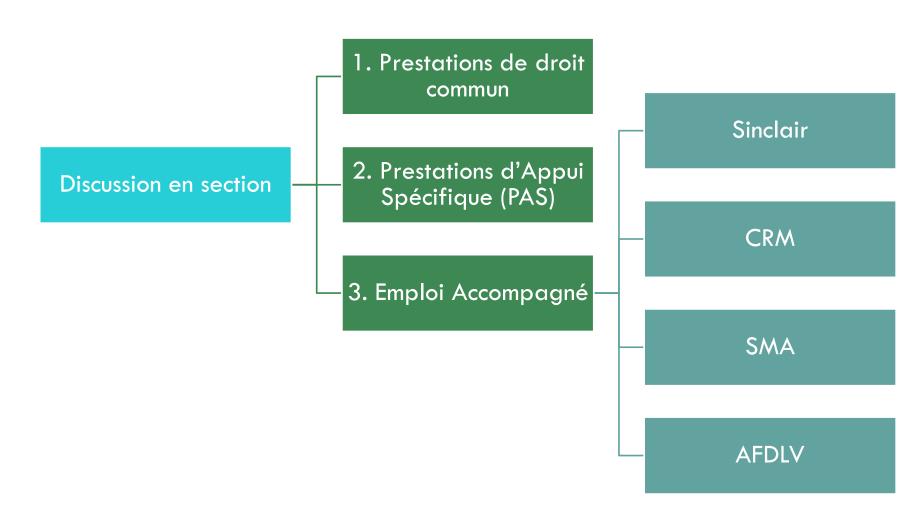
PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNÉ 68

Le fonctionnement

LE PROCESSUS



RÉPONSE EMPLOI ACCOMPAGNÉ EN SUBSIDIARITÉ DU DROIT COMMUN





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions ?